

Lyon, le 27 décembre 2017

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

PROCES VERBAL

SEANCE DU LUNDI 4 DECEMBRE 2017

- Désignation d'un secrétaire de séance : M. GRACI
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2017

PRESIDENT: Monsieur BLACHE, Maire

SECRETAIRE ELU: M. GRACI

PRESENTS : M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M.LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BREAUD, M.AUGOYARD, Mme HAZERAN, M. GRACI, Mme AZOULAY, M. HEKIMIAN.

EXCUSES : Mme DARBON, Mme SERVIEN, M.BOUZARD.

DEPOTS DE POUVOIR : Mme DARBON (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme AZOULAY), M.BOUZARD (pouvoir à M. BLACHE).

ABSENTS : M. FENECH

M. BLACHE propose de désigner M. GRACI pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. GRACI procède à l'appel nominal.

M. BLACHE indique que les conseillers trouveront dans leur pochette le projet de délibération 17.06.449 qui a été ajouté tardivement à l'ordre du jour de même que le calendrier du 1^{er} semestre 2018.

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2017

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Rapport 06.17.435 – Budget 2017 – Décision modificative n°3

M. BLACHE rapporte ce dossier.

Il convient aujourd'hui d'intégrer dans le budget du 6^e arrondissement le remboursement d'une somme totale de 2 897 € par la Ville de Lyon dans le cadre de la décision modificative N°3 en raison de la prise en charge par la mairie du 6^e de dépenses pour la fête de quartier du 23 septembre 2017, soit respectivement 768 € et 2 129 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.436 – Programmation des classes transplantées de janvier à juin 2018 et inscriptions budgétaires

M. DUVERNOIS rapporte ce dossier.

Il indique qu'il s'agit de la 2nde partie des classes transplantées pour le 2nd semestre de l'année scolaire 2017/2018 et elle est adaptée en fonction du budget 2018.

Au niveau de la ville ce sont 83 classes qui partiront entre janvier et juin 2018 : 71 classes séjours libres (pour environ 1800 enfants) pour 255 825 € et 12 dasses péniche (tableau 2) pour environ 300 enfants et 22 500 € et 40 classes retenues pour participer à l'action de sensibilisation aux sciences et techniques (classes sciences). Plus de 1000 enfants bénéficieront de ces classes de découverte scientifique (sans nuitées).

Il précise que des vacances seront attribuées aux professeurs, c'est-à-dire une indemnité accordée aux enseignants accompagnateurs (*pour les séjours libres et péniches*) et versée à hauteur de 20 € par jour à compter du jour de l'arrivée au lieu de séjour de la classe au jour précédant celui du départ

Au niveau du 6^{ème} arrondissement, il s'agit de l'attribution de 5 classes en séjour libre pour un budget de 19800 € concernant près de 150 élèves. : 2 classes à l'école Antoine Rémond, 2 classes à Jean Rostand et une classe à Jean Racine. Il y a aussi 3 classes sciences à l'école Antoine Rémond.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.437 – Communication au Conseil d'Arrondissement du bilan des Conseils de Quartier – Année 2017

M. BLACHE indique que ce dossier est présenté pour information.

M. DUVERNOIS rappelle que comme tous les ans depuis 2015 il est présenté un bilan de l'activité des conseils de quartier. Le fonctionnement de ceux-ci est toujours basé sur la proximité d'où le nom de sa délégation qui est restée le même : il est adjoint à la proximité. A l'époque au niveau de la Ville, il s'agissait de la démocratie participative. Il a pu constater lors de la soirée des conseils de quartier organisée au niveau de la ville, de voir que le nom avait changé et que la dénomination est maintenant « démocratie locale ».

Il rappelle que les cœurs de quartier sont au nombre de 4 : Bellecombe-Village pour une véritable identité, Brotteaux, Parc-Duquesne, Saxe-Roosevelt.

Il présente cette communication 2017 sur la base d'un powerpoint reprenant les différents projets des cœurs de quartier de l'arrondissement et leurs temps forts en cette année du 150^{ème} anniversaire de l'arrondissement.

Les effectifs des conseillers de quartier sont passés de 399 personnes en 2014 à 568 en 2017 répartis avec 184 conseillers sur Parc-Duquesne ; 147 sur Saxe-Roosevelt ; 158 sur Brotteaux, 79 sur Bellecombe-Village.

M. DUVERNOIS estime que l'arrondissement peut se satisfaire de l'engagement des citoyens dans le fonctionnement de leur quartier. Il note en outre un rajeunissement de ceux-ci. On y voit de nombreux arrivants.

Cette année a été marquée par :

- 20 Réunions de Cœur de Quartier qui pour Bellecombe se déroulent à l'école Antoine Rémond.
- Plus de 30 réunions Thématiques (Commissions Propreté, 150^{ème} anniversaire)
- Plus de 70 réunions des groupes de travail (réunions intergénérationnelles, abécédaire, explorateurs, micro implantation florale)
- Représentation des conseils de quartier au Comité Consultatif Modes Doux.

De nombreuses manifestations ont eu lieu tout au long de l'année :

- « Cœurs en Fête » place Maréchal Lyautey (23 juin 2017)
- le lancement de l'action génération artisan « donnez un sens à sa vie professionnelle »
- la plantation de l'arbre remarquable au Parc de la Tête d'Or le 25 novembre 2017.

Deux appels à projet ont été récompensés cette année : l'abécédaire avec un très grand travail de la part de l'équipe de rédacteurs permettant de découvrir l'arrondissement sous un angle original et de transmettre ce patrimoine aux enfants car ce sera un véritable outil pédagogique pour les écoles ; les explorateurs des Brotteaux : découverte en 6 étapes du quartier avec 100 réponses même si beaucoup plus de personnes ont participé. Une action perdue avec la remise des cendriers d'or : 27 conseillers de quartier sont impliqués, réunis autour de M. LAUPIES. M. DUVERNOIS remercie, dans le cadre des appels à projet, la référente technique : directrice adjointe de la Mairie et l'assistante de M. DUVERNOIS pour leur travail.

La journée du 23 septembre a attiré beaucoup de personnes autour de Bellecombe « village en fête ». 1200 personnes s'y sont rendues pendant la journée ou le soir lors d'une séance de cinéma en plein air. Tous se sont mobilisés pour organiser cette fête avec l'association, Com'expression.

M. DUVERNOIS souligne le choix de la transparence pour toute la communication faite autour des cœurs de quartier grâce au site qui leur est dédié. On peut y retrouver l'ensemble des réunions qui se tiennent et leur compte-rendu, les projets, les différents outils à disposition.

M. DUVERNOIS souhaite que cela continue et il remercie les différents acteurs au sein de la mairie, ceux déjà nommés mais aussi le directeur de cabinet, l'assistante du maire et ses collègues pour leur investissement sur ces actions. Son seul regret est qu'on n'associe pas les cœurs de quartier au pilotage de certains grands projets comme par exemple le Palais Guimet. Il trouve dommage que la Ville de Lyon n'utilise pas les conseillers de quartier pour mener de véritables concertations et de ne pas saisir de telles opportunités.

Il remercie aussi ses deux collègues Mmes DARBON et BARNY de ROMANET qui ont passé de nombreuses heures de relecture pour soutenir les rédacteurs de l'abécédaire.

M. BLACHE remercie toutes les personnes qui s'investissent dans la proximité dans l'arrondissement où ils vivent. Il y a un dynamisme participatif très fort et d'implications des citoyens. Il est très important que ceux-ci s'impliquent dans la vie de l'arrondissement. Il constate que le nombre d'adhérents croit. Cette année a été marquée par une activité très chargée autour du 150^{ème} anniversaire de l'arrondissement. Il est très heureux de pouvoir accueillir les conseillers de quartier au sein de la Mairie.

LE CONSEIL PREND ACTE DE CETTE COMMUNICATION.

Rapport 06.17.438 – Lyon 6e - Lancement de l'opération 06016013 "Jardin zoologique - Mise aux normes des réseaux humides" et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00012

Mme CROIZIER est rapporteur de ce dossier.

Elle rappelle que le Zoo du Parc de la Tête d'Or est une ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), contrôlée par les services de l'Etat qui statuent sur l'autorisation de son ouverture. Le maintien de l'autorisation d'ouverture du Zoo est aujourd'hui conditionné par la mise aux normes de ses réseaux.

En effet, les réseaux « humides » du jardin zoologique de Lyon présentent des dysfonctionnements et des non-conformités à certaines règles et normes sanitaires et d'exploitation: absence de mise en séparatif des eaux pluviales, défaut de protection des réseaux contre les pollutions de surface, absence de débitmètre sur les réseaux de collecte, connexion de 2 points de rejets d'eaux usées au réseau d'eau claire et non-respect des valeurs limites des eaux résiduaires et des eaux claires.

La Ville doit engager ces travaux de mise en conformité afin de permettre le maintien de l'autorisation d'ouverture du jardin zoologique

Cette opération est évaluée à 700 000 € TTC dont 150 000 € TTC d'études et frais de maîtrise d'œuvre et 550 000 € TTC de travaux et s'inscrivent dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.439 – Avis du Conseil municipal sur le projet arrêté de révision du Plan local d'urbanisme tenant lieu de Programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon

Mme CROIZIER présente ce projet de délibération.

Elle fait remarquer que ce dossier fait plus de 130 kgs et que peu de documents concernent le 6^{ème}.

Elle rappelle que le Plan local d'urbanisme (PLU) est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la Métropole de Lyon.

Elle indique qu'elle ne reprendra ni l'historique des délibérations, ni les objectifs poursuivis pour cette révision du PLU devenu PLU-H, ni les orientations générales du PADD.

Elle précise que la démarche de révision dure depuis près de 5 ans. Elle a fait l'objet de présentations, réunions et concertations malheureusement perturbée par les élections municipales, puis retardée par « d'autres échéances » électorales.

Elle souligne que par délibération du 11 septembre 2017, le Conseil de la Métropole de Lyon a arrêté le bilan de la concertation et le projet de révision du PLU-H, tenant lieu désormais de Programme local de l'habitat (PLH).

Mme CROIZIER liste les documents constitutifs du PLU-H :

- le rapport de présentation qui dresse un diagnostic territorial et intègre une évaluation environnementale, le 6^{ème} a un cahier spécifique ;
- le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), pièce maîtresse du document, qui définit les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire ;
- le Programme d'orientations et d'actions pour l'habitat (POA), qui décline de manière opérationnelle les objectifs du PLH ;
- les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) actualisées sur des sites à enjeux identifiés ;
- le règlement de la construction avec ses pièces écrites et les documents graphiques (plan de zonage avec prescriptions spécifiques) ;
- les annexes : éléments techniques et indications reportées pour information comme les servitudes d'utilité publique (SUP), les plans des voies bruyantes, le règlement local de publicité, etc.

Elle énumère les grandes évolutions du PLU-H par rapport au PLU :

- il propose avec une nouvelle présentation, homogénéisée entre l'ancienne écriture du secteur Centre et celle du secteur Périphérique ;
- il introduit un nouveau zonage avec de nouvelles appellations pour presque toutes les zones ;

- il introduit ou précise de nouveaux outils avec une nouvelle représentation graphique des hauteurs, la création des secteurs de mixité fonctionnelle (SMF) qui n'existe pas sur le 6^e, la création des polarités bureau et hôtelière, l'instauration de périmètres d'attente de projet (rien sur le 6^{ème}) ainsi que l'actualisation des emplacements réservés (ER), des secteurs de mixité sociale (SMS), des réservations pour logements sociaux, des linéaires et des polarités commerciales ;

Concernant plus particulièrement l'évolution des SMS, le seuil d'exigibilité est abaissé à 1000 m² (au lieu de 1500) et un pourcentage est prévu pour les résidences étudiantes.

- il améliore la prise en compte du patrimoine, sa protection et sa préservation, avec sur Lyon, l'augmentation du nombre des périmètres d'intérêt patrimonial (PIP) et des éléments bâtis patrimoniaux (EBP) mais aussi la création de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur le périmètre UNESCO.

Mme CROIZIER souligne que le 6^e arrondissement a particulièrement travaillé ce point. De nombreux bâtiments sont ainsi préservés. C'est sans doute l'arrondissement où cela a été le plus suivi.

-il renforce la trame verte et bleue avec les ER espaces verts et un nouvel outil dans les opérations, le coefficient de pleine terre (CPT) qui a augmenté dans ce PLU.

Mais d'une façon générale, ce PLU-H s'inscrit dans la continuité du précédent.

Les personnes publiques associées à la procédure de révision du PLU-H, dont les 59 communes membres de la Métropole, doivent émettre un avis sur le projet de PLU-H tel qu'il a été arrêté par le Conseil métropolitain.

C'est dans ce cadre que la Ville de Lyon est donc amenée à proposer cette délibération après consultation des Conseils d'arrondissement.

Les propositions de la Ville de Lyon indiquées en annexe portent d'une part sur le règlement écrit et d'autre part sur les autres documents du PLU-H (ajustements demandés au regard d'un projet) : zonage, hauteurs, prescriptions graphiques, ER, polarités, sur lesquelles la Ville de Lyon sollicite une évolution du PLU-H auprès de la Métropole.

Un certain nombre de ces remarques générales concernent le 6^e et font suite à des échanges avec les Services.

Ces propositions seront intégrées au dossier d'enquête publique (qui aura lieu au printemps 2018, normalement en mars ou avril) pour être analysées à la fin de l'enquête publique par la Commission d'enquête (en lien avec la Métropole).

Mme CROIZIER a demandé à ce qu'un point précis soit réalisé avant l'écriture définitive à l'issue de l'enquête publique et de la compilation des différents commentaires apportés afin que certains points particuliers mentionnés par le 6^{ème} soient bien inscrits.

Elle précise que les différents groupes interviendront en conseil municipal sur la globalité de ce dossier.

Elle revient rapidement sur 2 points concernant le 6^e arrondissement : harmonisation à la marge des hauteurs avec Villeurbanne qui mérite d'être précisée, et transformation sur le jardin botanique d'une partie en espaces boisés classés en espaces végétalisés à valoriser, un peu moins contraignants.

Sur la base des propositions d'évolution indiquées, elle propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme NACHURY estime qu'il y aurait sans doute beaucoup de questions à poser mais on est en conseil d'arrondissement. Le PLU-H est aujourd'hui métropolitain. Laurence CROIZIER l'a bien fait remarquer : c'est 130 kg de documents. Ils sont complexes dans leur nombre et dans leur lecture. Des observations seront faites en conseil municipal et au conseil de la Métropole pour le 6^e arrondissement. On a peut-être peu de commentaires à faire.

Par contre, en tant que conseillers municipaux, impliqués dans la vie lyonnaise, il y aura sans doute un certain nombre de commentaires à apporter, notamment sur la spécificité des territoires (tout le monde ne peut pas être traité de la même manière). Il sera nécessaire de mettre en cohérence le souci de densification avec l'augmentation des besoins en équipement. Ces observations seront faites dans les lieux pertinents.

Mme CROIZIER estime que le travail est fait pour l'arrondissement mais aussi il aurait été intéressant de le faire avec Villeurbanne car il y a parfois un certain nombre de points communs. Les zones industrielles ont obligatoirement un impact

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.440 – Jardins partagés – Convention d'occupation temporaire avec l'association "Jardin des Emeraudes" pour la gestion du jardin partagé situé à l'angle de la rue des Emeraudes et de la rue Michel Rambaud à Lyon 6e, sur un terrain métropolitain - Approbation et autorisation de signature de la convention

Mme CROIZIER rapporte ce dossier.

Elle indique que cette délibération concerne le jardin partagé des Emeraudes. Celui-ci a été porté initialement par le Comité d'Intérêt Local Vitton/Thiers. L'objectif était de piloter ce projet jusqu'à la création d'une association loi 1901 spécifique pour le jardin partagé.

Une association d'habitants dénommée «Jardin des Emeraudes» s'est montée afin de reprendre l'animation et la gestion du jardin partagé.

Il s'agit donc de signer avec cette nouvelle association la convention d'occupation temporaire du site.

Elle considère que ce jardin partagé est une vraie réussite et elle est certaine que cette nouvelle association poursuivra la qualité d'animation et de gestion du CIL.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.441 – Approbation d'une convention de gestion du dispositif de propreté rue Garibaldi - Portion située entre la rue Vauban à Lyon 6e et la rue d'Arménie à Lyon3

M. LAUPIES présente ce dossier.

Il précise que la rue Garibaldi avance car la rue Vauban étant atteinte, il s'agit d'aller jusqu'à la rue d'Arménie. Ce réaménagement avait fait l'objet d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Métropole de Lyon afin d'avoir un seul interlocuteur. La convention arrive à échéance fin 2018. Afin d'anticiper, il est prévu la signature d'une nouvelle convention de 4 ans.

Dans un souci de qualité globale des espaces publics, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont choisi confier à la Métropole de Lyon, le nettoyage de cet espace. La Métropole de Lyon prend à sa charge, en plus du nettoyage manuel et mécanisé des voies, trottoirs et cheminements communautaires qui relèvent de son domaine de compétence, le nettoyage manuel (piquetage) des espaces verts publics. La Ville de Lyon conserve à sa charge l'entretien horticole des espaces verts publics.

M. LAUPIES indique que la participation financière de la Ville de Lyon s'élèvera à 28 573 € TTC pour l'année 2018. Il sera fait application d'un coefficient de révision de 1.2 % pour les années suivantes.

Mme NACHURY trouve ces conventions intéressantes car elles permettent d'harmoniser les interventions des services de la Ville et de la Métropole dont les habitants ne comprennent pas bien les arcanes. Elle apporte une précision disant que le réaménagement de la rue Garibaldi a commencé bien avant.

M. DAVID précise que c'était en 1992.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.442 – Approbation et autorisation de signature des conventions 2018-2020 d'occupation à titre gratuit du domaine public ou privé de la Ville de Lyon au profit des 8 maisons de l'enfance de Lyon

Mme GRAZIANI présente ce dossier.

Il est proposé d'assurer le renouvellement des conventions aux 8 maisons de l'enfance pour la période 2018-2020.

Ces conventions précisent la répartition des responsabilités entre la Ville de Lyon, propriétaire ou locataire, et les associations occupantes des locaux, ainsi que le mode de gestion des fluides, le régime des travaux, les règles de sécurité et d'assurance.

Mme GRAZIANI rappelle que les biens immobiliers mis à disposition par la Ville de Lyon au bénéfice des maisons de l'enfance représentent une valeur annuelle totale de 596 526 €. Pour ce qui est du 6^e, la valeur locative annuelle de la Maison de l'enfance du 6^e est de 130 438 €.

**M. DUVERNOIS ne prend pas part au vote.
LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.17.443 – Attribution de subventions à divers organismes – Exercice 2018-
Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les
subventions de fonctionnement**

Mme GRAZIANI est rapporteur du projet de délibération.

Il s'agit dans ce dossier d'approuver les différentes subventions versées aux associations et structures dans un seul et même dossier sachant que seules celles du 6^e sont concernées par le vote. Toutes ces subventions y sont regroupées développement territorial sport, enfance en un bloc.

Direction	Tiers	2018
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	AFEV	9 060 €
	ALTM	320 000 €
	Association de Promotion des Maisons Médicales de Garde Libérale Lyonnaises (APMMGLL)	70 000 €
	Comité local des MJC	9 765 €
	Coup de pouce relais	73 965 €
	Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ)	97 986 €
	Fonds Social Juif Unifié	5 000 €
	L'Oasis sans souci	10 671 €
TOTAL DEVELOPPEMENT TERRITORIAL		596 447 €

Direction	Tiers	2018
DCI	Bourse du Travail	13 320 €
TOTAL DIRECTION CENTRALIE DE L'IMMOBILIER		13 320 €

Direction	Tiers	2018
EDUCATION	AFEV	300 000 €
	Ka Fêteo Momes - Ka'Fetine	20 000 €
TOTAL EDUCATION		320 000 €

Direction	Tiers	2018
CULTURE	ARTY FARTY	366 705 €
	Compagnie les Trois huit	195 000 €
	GRAME	172 000 €
	Institut Lumière	480 000 €
	Les Grands Concerts	100 000 €
	Les Nouvelles Subsistances	1 376 000 €
	Maison de la danse	965 000 €
	MAPRA	70 500 €
	Musée urbain Tony Garnier	75 000 €
	Opération national de Lyon	7 621 448 €
	SAS Théâtre Permanent	178 490 €
	SCOP Théâtre Nouvelle génération	608 000 €
	Soierie vivante	30 000 €
	Théâtre de la Croix-Rousse	656 444 €
	Transmission - Le Transbordeur	89 700 €
Villa Gillet	221 000 €	
TOTAL AFFAIRES CULTURELLES		13 205 287 €

Direction	Tiers	2018
SPORTS	Amicale laïque Gerland la Mouche	16 000 €
	Aqua synchro Lyon	15 000 €
	Association sportive Bellecour Perrache	15 000 €
	Association sportive de Monchat	24 000 €
	Aviron union nautique de Lyon	24 500 €
	Basket cro Lyon	11 500 €
	Beaumarchais - basket Lyon Métropole	15 000 €
	Cercle de l'aviron de Lyon	15 000 €
	Cercle laïque à Remond-Clar basket	12 500 €
	Club Rhodia Vaise - omnisport	14 000 €
	Club Rhodia Vaise - section triathlon	8 500 €
	Convention gymnique de Lyon	80 000 €
	Cro Lyon section boules	10 000 €
	Eveil de Lyon	9 500 €
	FC Lyon football	30 000 €
	Football club Lyon basket féminin	26 000 €
	Handisport Lyonnais	26 000 €
	Les lucioles de Lyon	7 000 €
LOU rugby	600 000 €	
SPORTS	LOU Rugby SASP	220 000 €
	Lyon athlétisme	50 000 €
	Lyon basket féminin	233 000 €
	Lyon Duchère - football	300 000 €
	Lyon gymnaste	15 000 €
	Lyon hockey club	12 000 €
	Lyon hockey club les lions SASP	200 000 €
	Lyon natation	21 500 €
Lyon PESD	13 500 €	
	Lyon plongeon club	14 000 €
	Masque de fer	25 000 €
	Office des sports de Lyon	50 000 €
	Olympique Lyonnais association	224 200 €
	Société escrime de Lyon	7 500 €
	Sport dans la ville	30 000 €

	nnis club de Lyon	22 000 €
TOTAL SPORTeTS		2 397 200 €
Direction	Tiers	2018
ENFANCE	AFL Association Familles de Lyon - Parc Popy	145 600 €
	AFL Association Familles de Lyon - Pirouette	152 000 €
	AGDS –Association de gestion - Allix	204 000 €
	AGDS - Berthelot Epargne	158 400 €
	AGDS –Association de gestion - Barbusse	96 000 €
	AGDS –Association de gestion - Jardin d'enfant du 5 ^e	41 600 €
	AGDS –Association de gestion - Lumière	172 000 €
	ALFA 3A - Chantoiseau	92 800 €
	ALFA 3A - L'Escale de Nelly	174 760 €
	ALFA 3A - Les Copains d'Abord	161 600 €
	ALFA 3A - Nid d'Ange	224 000 €
	ALYSE	117 600 €
	ALYSE - Chardonnet	168 000 €
	APELIPA - Le Jardin Couvert	28 400 €
	ARIMC Le Jardin des enfants	151 200 €
	Assistants maternelles parents Croix-Rousse	1 500 €
	Baby Nursery	182 400 €
	Cadet Bretelle	56 800 €
	Capucine	236 000 €
	Centre régional Léon Bérard - Les Léonceaux	184 000 €
	Cocon de l'Ouest	108 000 €
	Couffin Couffine - MC Petit Couffin	40 800 €
	Couffin Couffine accueil familial	88 000 €
Couffin Couffine EMA	88 000 €	
Crèche Saint Bernard Boulevard	344 000 €	
ENFANCE	Crèche Saint Bernard Melba accueil familial	79 200 €
	Crèche Saint Bernard Melba EMA	120 000 €
	Crèche Saint Bernard Melbahalte-garderie	66 400 €
	Crèche Saint Bernard Vaucanson	204 000 €
	Croix Rouge - Arlequin	238 400 €
	Croix Rouge - Chrysalide	248 000 €
	Croix Rouge - La Ronde Infantile	100 800 €
	Croix Rouge - Les Coccinelles	161 600 €
	Croix Rouge- Les P'tits Oursons	60 800 €
	Croix Rouge - Oursons et Compagnie	228 000 €
	Croix Rouge - Les Petits Pas	205 600 €
	Croix Rouge - Pierrot et Colombine	216 000 €
	Croix Rouge - Savoie Lamartine	256 000 €

	Entraide protestante de Lyon - Lieu d'Accueil Enfants Parents	9 400 €
	Entraide protestante de Lyon - Micro crèche Chaudoudoux	51 840 €
	Eveil matins - Micro Crèche Bulle d'Eveil	64 800 €
	Eveil matins	129 280 €
	Familles quartier Saint Vincent - La Farandole	136 000 €
	Familles quartier Saint Vincent - Les Augustins	64 000 €
	Gribouille Lyon Massimi	84 000 €
	Halte-garderie Célestine	240 000 €
	Hôtel social la Charade - Jacques Prévert	19 200 €
	Jardin d'Ainay crèche collective	76 800 €
	Kindertreff	72 800 €
	La Friponnerie – Arc-en-ciel - EMA	76 800 €
	La Friponnerie –Arc-en-ciel - Crèche Familiale	214 400 €
	La Friponnerie - Pain d'Epices	120 000 €
	La Friponnerie Diapason	116 000 €
	LeJardin de la colline	82 400 €
	La Ribambelle	70 400 €
	Le Rêveen couleurs	79 200 €
	Les bébés bilingues	153 600 €
	Les bébés du Vieux Lyon - La Baleine	189 600 €
	Les Gones trotteurs	64 800 €
	Les Maisons des Touts Petits	157 600 €
	Les Montchatons - Acacias	100 800 €
	Les Montchatons - Montchat Bada	180 800 €
	Les Montchatons - Montchat Botté	248 000 €
	Les P'tits bouts du 7 ^e	64 800 €
	Les P'tits de la Guill, crèche parentale	24 000 €
ENFANCE	Les P'tits gones du 8 ^e , accueil collectif	72 000 €
	Les P'tits gones du 8 ^e , accueil familial	276 000 €
	Les P'tits malins	192 000 €
	Les Petits Thou	136 720 €
	Les Septimousses - Crèche Familiale	184 000 €
	L'Ours en peluche	186 400 €
	Merlin Pinpin	58 400 €
	Mutualité française du Rhône - André Roux	272 000 €
	Mutualité française du Rhône - Epinette	230 400 €
	Mutualité française du Rhône - Grain d'Orge	288 000 €
	Mutualité française du Rhône - Les Carillons	74 400 €
	Mutualité française du Rhône- Les Roseaux	200 000 €
	Mutualité française du Rhône - Maison Citrouille	36 800 €
	Mutualité française du Rhône - Maison Potiron	36 800 €
	Mutualité française du Rhône - Micro crèche les Dalhias	76 800 €
	Mutualité française du Rhône - Mirabilis Villette	222 400 €
	Mutualité française du Rhône - Myrtille Vitton	188 000 €
	Mutualité française du Rhône - RAM L'Envolée	40 800 €
	Mutualité française du Rhône - RAM Les Alouettes	36 800 €
	Mutualité française du Rhône- RAM Nympeas	40 800 €
Mutuelle Petite enfance - RAM La Courte Echelle	36 000 €	
Mutuelle Petite enfance - RAM Les Pitchounes du 6 ^e	44 000 €	
Mutuelle Petite enfance - RAM Baby Duch	56 800 €	
Mutuelle Petite enfance - RAM les P'tits Soyeux	66 640 €	
Mutuelle Petite enfance Chazière	64 000 €	
Mutuelle Petite enfance Lafayette - RAM Canne à Sucre	37 200 €	

	Mutuelle Petite enfance LOUP 9 - RAM Baby 9	44 400 €
	Mutuelle Petite enfance LOUP 9 - RAM Baby Loup	38 400 €
ENFANCE	Mutuelle Petite enfance Lyon 5 - RAM 1,2,3 Soleil	67 200 €
	Mutuelle Petite enfance Lyon 5 - RAM Grain d'soleil	40 800 €
	Mutuelle Petite enfance Lyon 7 - RAM Pouss 7	44 000 €
	Mythe au logis - Croc Aux Jeux	5 000 €
	Nicolas et Pimprenelle	80 000 €
	Pierre et le loup	105 600 €
	SLEA - Chocolatine	168 080 €
	SLEA - Les Canaillous	161 600 €
	SLEA - Les Carpillons	90 400 €
	SLEA - Les Lucioles	111 600 €
	SLEA - L'Océane	108 000 €
	SLEA - Pom'Cannelle	95 352 €
	SOS Urgence mamans	700 €
	Souris verte - Centre de ressources	18 560 €
	Souris verte - Micro crèche souris 7	74 400 €
	Souris verte - Réseau Différence et Petite Enfance	32 160 €
Souris verte EMA	252 000 €	
Union familiale de Perrache - Le Cocon de Blandine	56 000 €	
TOTAL ENFANCE		13 241 992 €

Direction	Tiers	2018
AMENAGEMENT URBAIN	Agence locative sociale du Rhône	19 000 €
	Agence urbanisme	175 000 €
	Architecture et Maîtres d'ouvrages - AMORA	4 500 €
	Maison de l'architecture Rhône-Alpes	7 500 €
	Renaissance du Vieux Lyon	5 336 €
	Sauvegarde et embellissement Lyon	1 098 €
	Union Comités d'intérêts locaux (UCIL)	5 000 €
TOTAL AMENAGEMENT URBAIN		217 434 €

Direction	Tiers	2018
DEPLACEMENTS URBAINS	DARLY	1 500 €
	La ville à vélo	1 000 €
	Lyon Métro transports publics	1 800 €
	Prévention routière Comité Rhône	3 500 €
	Réagir l'Enfant et la rue	5 335 €
TOTAL DEPLACEMENTS URBAINS		13 135 €

Direction	Tiers	2018
ESPACES VERTS	Fondation Fourvière	7 500 €
	Jardins Ouvriers communaux de Lyon	15 245 €
	Société française des roses	4 500 €
	Société lyonnaise d'horticulture	3 049 €
TOTAL ESPACES VERTS		30 294 €

Direction	Tiers	2018
DIRECTION GENERALE A L'IMMOBILIER ET AUX TRAVAUX	Agence locale de l'énergie	14 000 €
TOTAL DIRECTION GENERALE A L'IMMOBILIER		14 000 €
TOTAL Article : 6574		33 057 719 €

ARTICLE 6573 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES AUX ORGANISMES PUBLICS**Article 657362 : Subventions de fonctionnement - CCAS**

Direction	Tiers	2018
Action Sociale	CCAS de Lyon - subvention d'équilibre	11 920 000 €
	CCAS de Lyon - FAJ	37 500 €
	CCAS de Lyon - Taxe sur les spectacles	332 356 €
TOTAL DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE		12 289 856 €
Total article 657362:		12 289 856 €

Article 65738 : Subventions de fonctionnement - Autres organismes publics

Direction	Tiers	2018
Education	CANOPE CNDP (Centre national de documentation pédagogique)	10 000 €
TOTAL DIRECTION DE L'EDUCATION		10 000 €

**Mme CROIZIER ne prend pas part au vote.
LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Rapport 06.17.444 – Approbation et autorisation de signature de l'avenant de prorogation pour l'année 2018 du protocole d'accord 2012-2017 du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Lyon

M. SIMOND présente ce rapport.

Il rappelle l'approbation du protocole d'accord 2012-2016 du plan local d'insertion et d'emploi (PLIE) de Lyon et sa prorogation pour l'année 2017 par voie d'avenant en janvier 2017.

Il souligne que, pour conduire sa politique en matière d'emploi et d'insertion professionnelle, la Ville de Lyon s'appuie sur La Maison Lyon pour l'emploi avec ses différents partenaires : l'Etat, la Ville de Lyon, Pôle Emploi, la Métropole de Lyon, la Région Auvergne- Rhône-Alpes, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, la Chambre de Métiers et d'Artisanat du Rhône, la Mission locale de Lyon et l'association ALLIES-PLIE de Lyon et La Mission locale de Lyon, créée et financée par l'Etat, la Ville de

Elles sont toutes deux porteuses d'un plan d'actions mutualisé qui permet d'apporter de l'aide aux personnes en recherche d'emploi.

Il indique que l'un des principaux éléments de ce plan d'actions mutualisé est le plan local d'insertion et d'emploi (PLIE) de Lyon, objet d'un protocole d'accord pour la période 2012 à 2016, signé avec l'Etat, la Ville de Lyon, le Département du Rhône (auquel s'est substituée la Métropole de Lyon en 2015), la Région Rhône-Alpes (devenue la Région Auvergne-Rhône-Alpes en 2016), Pôle Emploi et l'association ALLIES-PLIE de Lyon qui était jusqu'à présent organisme intermédiaire de gestion des crédits du Fonds Social Européen (FSE).

Il annonce que l'année 2018 sera marquée par la poursuite du renforcement et l'aboutissement de l'organisation de la politique emploi-insertion de la Métropole de Lyon, avec notamment la mise en place d'une structure métropolitaine partenariale permettant de porter et mettre en œuvre les principales orientations du PMI'e de la Métropole de Lyon. De manière à ne pas créer de rupture de l'action publique préjudiciable aux personnes concernées et aux opérateurs associatifs, il est proposé de proroger pour une année supplémentaire le protocole 2012-2017 du PLIE de Lyon, par voie d'avenant afin de poursuivre cette phase de transition.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.445 – Stade Edgar Quinet 49 rue Vauban à Lyon 6^e – Rénovation du terrain de football en gazon synthétique – Opération n° 06099002 – Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « conservation du patrimoine équipement sportifs 2015-2020 » - Programme 20004 Sport

M. SIMOND est rapporteur de ce dossier.

Il rappelle l'approbation en juillet 2015 du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont le projet « Rénovation et création de terrains multisports extérieurs ». Il s'agit de l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon.

Dans le cadre de ce programme de rénovation des équipements sportifs, il est proposé la rénovation du terrain de football du stade Edgar Quinet, situé 49 rue Vauban à Lyon 6^e sur un tènement, propriété de la Métropole de Lyon mis à disposition par convention entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon.

Le stade Edgar Quinet comporte actuellement un terrain de football à 8 en gazon synthétique de tracé 46 x 40 m, deux terrains de hand-ball transversaux et deux terrains de basket-ball à rénover. L'opération est estimée à 150 000 € TTC.

M. SIMOND dit sa satisfaction à voir un investissement d'importance dans le 6^e arrondissement en matière de sport. Il regrette cependant de ne pas avoir été consulté sur ce choix. Il y a bien plus qu'un site dans l'arrondissement. D'autres lieux lui semblent bien plus prioritaires car leur état est bien plus dégradé, notamment sur Bellecombe vu l'état du terrain de basket. De nombreux élus avec lesquels il a échangé sur le sujet s'en indignent. Il se demande ce qui a motivé le choix de cet équipement.

M. DUVERNOIS n'interviendra pas sur le sport, délégation de son collègue, néanmoins il souhaite que l'adjoint en charge de l'éducation puisse emboîter le pas de l'adjoint en charge des sports pour qu'il améliore l'état des terrains dans les cours d'écoles. Dans la cour de l'école Jean Rostand, un enfant a fait une chute violente en buttant sur le revêtement de sol. Il estime que le Maire de Lyon peut s'estimer heureux que les conséquences de cette chute n'aient pas été plus graves qu'un très gros hématome au visage. M. DUVERNOIS avait alors interpellé et relancé l'adjoint en attirant son attention sur la dangerosité de cet espace ainsi que Jean Racine et Antoine Rémond. Aucune réponse n'a été faite depuis plus de 15 jours. Il juge inadmissible le manque de considération montré aux élus et indique que les parents d'élèves ne se contenteront pas d'une réponse budgétaire qui pourrait être donnée par la Ville de Lyon.

M. DAVID trouve particulièrement scandaleux que les utilisateurs du stade Edgar Quinet n'aient pas été consultés, même l'adjoint aux sports de l'arrondissement n'était pas informé de la nécessité de ces travaux. Cela est d'autant plus vrai que tout le revêtement avait été refait sous son mandat. Il connaît beaucoup de personnes qui y pratiquent du sport et il n'a entendu aucune doléance en ce sens, et ceci se fait au détriment d'autres installations qui en ont fortement besoin. Il estime que l'on se fiche de la figure des gens car aucune concertation n'est menée. Il rejoint son collègue M. DUVERNOIS sur le fait de l'intérêt à consulter les conseils de quartier. Il serait intéressant que la Ville de Lyon ait ce type de discipline de concertation avec les élus et les habitants.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.446 – Modification des tarifs publics des piscines municipales applicables au 1er janvier 2018

M. SIMOND présente ce rapport.

Ce projet traite de la modification des tarifs publics des piscines municipales applicables au 1er janvier 2018.

Pour être synthétique, il s'agit de se mettre en règle avec la législation et cela a entraîné quelques modifications de tarifs.

Mme NACHURY indique que cela maintient les augmentations contre lesquelles les élus s'étaient prononcés mais surtout aucune réponse n'est donnée aux questions qui avaient été posées dont celle sur les tarifs aux particuliers qui sont résidents : 2 piscines intercommunales appliquent des tarifs différenciés. Aucun retour n'a été fait concernant cette possibilité qui pourrait être envisagée. Elle propose donc une abstention sur ce dossier.

Mme HAZERAN, M. GRACI, Mme AZOULAY (pouvoir Mme SERVIEN) VOTENT POUR.

M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BREAUD, M. AUGOYARD, M. HEKIMIAN S'ABSTIENNENT.

LE RAPPORT EST ADOPTE.

Rapport 06.17.447 – Délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du Grand casino de Lyon - Avenant n° 1

M. BLACHE rapporte ce projet de délibération.

Un contrat de délégation de service public (DSP) a été conclu en 2009 avec la SAS Grand casino de Lyon pour exploiter le casino de Lyon. Ce contrat arrive à terme le 23 février 2019. Le changement récent de l'exécutif et la nécessité de disposer de délais raisonnables pour traiter la procédure de passation de DSP impliquent de prolonger le contrat actuel jusqu'au 31 août 2019.

Il est proposé d'autoriser la passation d'un avenant de prolongation sachant que le Conseil municipal sera appelé, début 2018, à délibérer sur le lancement de la prochaine procédure de DSP.

Cette prolongation nécessite le renouvellement des autorisations de jeux. Pour obtenir celui-ci, outre l'avis préalable de notre assemblée, le délégataire de service public doit déposer en Préfecture une demande de renouvellement 4 mois au moins avant la date d'expiration de l'autorisation de jeux.

Il est requis de donner un avis favorable à cette demande de renouvellement.

La prolongation du contrat jusqu'au 31 août 2019 conduirait à une augmentation du chiffre d'affaires de 8 175 720 €, soit + 5,8 %.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. BLACHE a eu les dirigeants du Casino et la procédure n'apporte pas de commentaire particulier. Certes, l'argument du changement de mandat peut paraître léger à son sens.

Rapport 06.17.448 – Composition des Conseils d'école - Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement

M. BLACHE présente ce dossier.

Il s'agit ici de la représentation dans les conseils d'école des différents membres tels que définis dans l'article D 411-1 du code de l'éducation :

Il souligne qu'il résulte en outre des dispositions du code général des collectivités territoriales que :

- le Maire d'arrondissement ou son représentant ont vocation à siéger au sein des conseils d'écoles situés sur le territoire de l'arrondissement

De plus, le Conseil d'arrondissement peut désigner, en son sein, un représentant pour siéger au sein de chaque Conseil d'école situé sur son territoire.

Il est donc nécessaire de désigner un membre du conseil d'arrondissement pour siéger au sein des conseils d'écoles de l'arrondissement selon la liste jointe.

M. BLACHE indique que si les conseillers en sont d'accord, il sera procédé par un vote à main levée à la désignation de cette personne.

Il annonce que Mme NACHURY a proposé sa candidature et il demande au conseil s'il y a une autre candidature et d'accepter celle-ci afin que celle-ci siège dans les différents conseils d'école de l'arrondissement.

Les conseillers se prononcent à l'unanimité sur la désignation de Mme NACHURY dans tous les conseils d'école ci-dessous

Nom de l'école	Adresse	Représentant du Conseil d'arrondissement
MATERNELLE JEAN RACINE	12 RUE CRILLON – LYON 6 ^E	
MATERNELLE JEAN ROSTAND	41 RUE TETE D'OR – LYON 6 ^E	
MATERNELLE ANTOINE REMOND	60 RUE BELLECOMBE – LYON 6 ^E	
MATERNELLE J COUTY	16 RUE VIRICEL – LYON 6 ^E	
MATERNELLE PIERRE CORNEILLE	25 RUE PIERRE CORNEILLE – LYON 6 ^E	
MATERNELLE JEAN JAURES	149 RUE BOILEAU – LYON 6 ^E	
ELEMENTAIRE JEAN RACINE	6 RUE CRILLON – LYON 6 ^E	
ELEMENTAIRE ANTOINE REMOND	58 RUE BELLECOMBE – LYON 6 ^E	
ELEMENTAIRE LOUIS PRADEL	83 RUE BOSSUET – LYON 6 ^E	
ELEMENTAIRE JEAN JAURES	46 RUE ROBERT – LYON 6 ^E	
ELEMENTAIRE PIERRE CORNEILLE	27 RUE PIERRE CORNEILLE – LYON 6 ^E	
ELEMENTAIRE JEAN ROSTAND APPLICATION	92-94 RUE TRONCHET – LYON 6 ^E	
PRIMAIRE MONTAIGNE	87 RUE NEY – LYON 6 ^E	
PRIMAIRE CREQUI	123 RUE DE CREQUI – LYON 6 ^E	

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.449 – Logement social - Engagement triennal de la Ville de Lyon pour la période 2017-2019 au titre de la loi SRU modifiée par la loi du 18 janvier 2013 sur la mobilisation du foncier public en faveur du logement et le renforcement des obligations de production de logement social

M.BLACHE indique que ce dossier est arrivé tardivement et il est joint dans les pochettes devant vous.

Mme MOULLIN présente ce rapport.

Elle rappelle que la Ville de Lyon a obligation de réaliser des logements locatifs sociaux au titre de l'article 55 de la loi Solidarités et Renouvellement Urbains (SRU) de 2000. Ainsi sur les 4800 logements que la ville de Lyon s'est fixée comme objectif triennal en 2014, ce sont 5 772 logements qui peuvent être décomptés sur la période 2014-2016, soit un taux de réalisation de 120,25 % de l'objectif. Le taux SRU est ainsi passé de 17,72% au 1^{er} janvier 2001 à 20,18% au 1^{er} janvier 2016, soit 53 583 logements. L'engagement triennal 2017-2019 est de maintenir une production de logement social élevée pour anticiper les prochaines échéances et répondre à la demande croissante.

Mme MOULLIN précise que la loi SRU a été modifiée par la loi Duflot en 2013 sur la mobilisation du foncier public en faveur du logement et le renforcement des obligations de production de logement social, dont le principal élément est le relèvement du taux minimal de logements locatifs sociaux de 20 à 25 % pour les zones tendues.

Mme MOULLIN rappelle que l'arrivée tardive de ce rapport fait qu'il n'a pu être étudié valablement. Le logement social est un sujet important qui mérite une grande attention. L'exécutif du 6^e a un certain nombre d'arguments à faire valoir tant sur le fond que sur la méthode. Cela nécessite du temps dans la préparation, la concertation. Tel n'a pas été le cas et elle propose donc de s'abstenir sur ce dossier.

Mme HAZERAN, M. GRACI, Mme AZOULAY (pouvoir Mme SERVIEN) VOTENT POUR.

M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BREAUD, M. AUGOYARD, M. HEKIMIAN S'ABSTIENNENT.

LE RAPPORT EST ADOPTE.

* *

Questions diverses.

Mme NACHURY souhaite aborder les dossiers qui passent pour avis dans l'arrondissement et singulièrement ceux qui n'y passent pas. Ainsi, le rapport sur la prolongation de DSP pour le Casino est étudié en arrondissement. Certes, ceci concerne bien le 6^e mais c'est un dossier très technique.

Par contre, certains rapports qui concernent les habitants directement ne sont pas inscrits.

Elle en vise deux particulièrement :

- celui qui propose la modification des quotients familiaux,
- Celui qui concerne l'augmentation des tarifs de la restauration scolaire.

Cela est d'un très grand intérêt pour un grand nombre de familles et pour les élus. Elle trouve cela dommage et en a fait l'observation lors de la commission Education. Elle a souligné que cette question était d'ailleurs plus globale, à savoir quels dossiers doivent passer en arrondissement. A priori, les services n'ont pu rattraper les choses comme ils l'ont fait pour le rapport sur les logements sociaux. Il reste que cela est anormal. Il y a là un vrai sujet.

Certes les équipements scolaires ne sont pas transférés mais néanmoins les travaux effectués dans l'arrondissement font bien l'objet de rapports étudiés par l'arrondissement. Les questions d'ordre général intéressant les familles de l'arrondissement devraient être abordées. Il y aura aussi le sujet des vendredis après-midis.

M. DUVERNOIS aimerait réagir à la suite de Mme NACHURY et notamment en matière de restauration scolaire et les quotients familiaux. Certes, même si l'arrondissement n'a pas à donner d'avis, il souhaite

cependant en sa qualité d'adjoint aux affaires scolaires aborder ce sujet. En effet, l'évolution des tarifs sur les tranches de quotient familial 6 et 7 sont de l'ordre de 8 %. Avec cette décision, le pouvoir d'achat des familles est plus touché en matière des facturations des cantines. La ville de Lyon caracole en tête des villes les plus chères. Ce classement n'a d'ailleurs pas fait l'objet d'aucun commentaire de la part du Maire de Lyon.

La décision d'augmentation de la tarification des cantines sera applicable au 1.01.2018, c'est-à-dire en plein milieu d'année scolaire. Or, les parents se sont organisés sur la base d'un prix donné et certains paieront 7,30 €. La ville dépasse ainsi largement Marseille souvent prise en exemple par les élus de la Ville avec le tarif supérieur à 3,52 €, Bordeaux : 4,41 et Lille à 4,67 € ; Nice à 3,25 € pour les élémentaires et 2,95 pour les maternelles. Elle dépasse aussi les tarifs des écoles privées lyonnaises qui ont en moyenne des prix de 5,84 € pour les élémentaires et 6,04 € pour les maternelles.

M. DUVERNOIS souligne qu'avec des tarifs aussi hauts, on pourrait s'attendre à ce que les services rendus soient impeccables mais tel n'est pas le cas car faute de place, les enfants sont délocalisés vers d'autres écoles pour déjeuner.

M. BLACHE termine la séance en rappelant que le 150^{ème} anniversaire de l'arrondissement va se clôturer par une dernière manifestation qui se tiendra sur la Place Maréchal Lyautey à partir de 17heures le jeudi 21 décembre, les enfants y seront reçus avec l'arrivée du Père Noël.

* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le lundi 15 janvier 2018 à 17h00.